

## Un 1<sup>er</sup> Mai confiné.e et résolument révolté.e

Alors que le monde entier fait face à la pandémie, ce premier mai sera plus que jamais la journée internationale de luttes des travailleuses.eurs.

Depuis le début de la crise sanitaire, des millions de personnes sont confinées. De nombreux pays vivent grâce aux oublié.es, aux invisibles de nos sociétés, qui continuent à travailler, le plus souvent au risque de leur propre vie.

En tant que citoyen.nes, nous avons toutes et tous le pouvoir de nous faire entendre pour prendre part à ces décisions qui impacteront durablement nos vies et celles des générations futures. Aujourd'hui, ensemble, défendons les mesures sociales, écologiques, féministes, qui s'imposent. L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire!

Nous porterons ce 1er mai 2020, bien que confiné.es, les revendications qui sont plus que iamais d'actualité.

Des semaines à 60 heures de travail, la perte des congés, des jours de repos, le travail dominical étendu, les abus sur le télétravail ne sont pas légitimes et ne peuvent durer! Ce n'est pas une prime donnée au bon vouloir du patron, ou de l'employeur public, une aide ponctuelle aux plus modestes qui suffiront aux travailleuses.eurs: ce sont de vraies revalorisations salariales du SMIC et des salaires en particulier dans les conventions collectives où ils sont les plus bas, tout comme dans la fonction publique!

Elles et ils payent le prix fort de la situation, et les inégalités sociales explosent. Le manque d'investissement au niveau de la santé, la réforme de l'assurance chômage, le projet de réforme de la retraite pas points, mettent à mal la protection sociale, laquelle est un socle protecteur. Nous exigeons le retrait de ces réformes ainsi que de toutes les ordonnances misent en place sous prétexte du plan sanitaire. Sacrifier les plus précaires d'entre nous aujourd'hui n'est pas admissible.

De plus, le développement des services publics est nécessaire et indispensable pour assurer l'égalité et répondre aux besoins de la population. De nombreuses aides sont prévues pour les entreprises, alors que pour ceux et celles qui sont dans les situations difficiles, elles restent mineures. Il faut permettre la suspension des loyers et des dépenses de toute l'énergie, une aide pour l'accès à internet et aux transports, car nous savons que si la crise sanitaire peut régresser, la situation économique et sociale va continuer à faire des dégâts.

Le 1er mai doit permettre à chacun.e de s'emparer de ces revendications, et par tous les moyens de les rendre visibles. Donnons à ce 1er mai une véritable force collective!

Soyons visibles, solidaires, déterminé.es. Nous ne paierons pas e

la crise générée par des choix politiques d'un système capitaliste mortifère.

## Les travailleuses.eurs prennent les risques... Les capitalistes prennent le fric! Ça suffit!



2020

" IMPRIMÉ PAR NOS SOINS "

" NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE "

http://ud38.reference-syndicale.fr/
accueil@cgtisere.org

https://www.facebook.com/CGT38/

## Programme de la journée :

- **10h** : webradio régionale site <u>www.cgt-aura.org</u> (rediffusion à volonté alors bon appétit !)
- à partir de 10h sur <a href="https://www.facebook.com/events/219293652687116/">https://www.facebook.com/events/219293652687116/</a> nous vous invitons, tout au long de la journée, à partager vos photos/vidéos/témoignages sur l'impact du plan d'urgence sanitaire sur vos conditions de travail et/ou de vie familiale...
- **11h30** discours en direct de Nicolas Benoit Secrétaire général de la CGT 38 sur <a href="https://www.facebook.com/CGT38/">https://www.facebook.com/CGT38/</a>
- **-12h30** : discours intersyndical à plusieurs voix <a href="https://www.facebook.com/events/219293652687116/">https://www.facebook.com/events/219293652687116/</a>
- **20h** : faisons résonner slogans et chansons de luttes pour la justice sociale, fiscale et environnementale ! Banderoles, gilets et drapeaux à toutes les fenêtres !

**Question pratique:** 

Employé.e en télétravail, dois-je travailler les jours fériés? NON!

Le code du travail le stipule clairement:

Les télétravailleuses.eurs bénéficient des mêmes droits et avantages légaux et conventionnels que ceux applicables à l'ensemble des salarié.es en situation comparable travaillant dans les locaux de l'entreprise.

Les jours fériés comme le 1er mai restent donc fériés même pour les télétravailleurs.

Pour continuer dans l'action et imposer d'autres solutions, le 1<sup>er</sup> mai et une belle journée pour se syndiquer ! Je me syndique à la CGT!



Nom:

Adresse:

Date de naissance :

Profession:

Prénom:

Entreprise/collectivité:

Mail:

Telephone:



2020

« IMPRIMÉ PAR NOS SOINS »

« NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE »

http://ud38.reference-syndicale.fr/ accueil@cgtisere.org

https://www.facebook.com/CGT38/